

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 23 février 2023

Pétition du Comité de soutien du Milan « Sauvons le restaurant Le Milan »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En automne 2018, les réflexions des propriétaires relatives au développement de l'îlot William-Fraisse-chemin Epinettes-Boulevard de Grancy étaient rendues publiques. L'éventuelle disparition du restaurant Le Milan a alors été vivement critiquée par les habitantes et habitants du quartier. Un comité de soutien a récolté les 17'500 signatures de la présente pétition demandant de préserver l'usage et l'esprit du restaurant, qui est qualifié d'important « pour la vie de quartier et ses nombreux autres utilisateurs », et de « maintenir ce lieu dans sa forme actuelle ». La pétition a été déposée le 29 janvier 2019, alors qu'aucune demande formelle n'était encore parvenue aux services communaux.

En 2019, de nombreux échanges ont eu lieu avec les propriétaires en relation avec un avant-projet de construction. La Ville de Lausanne les a sensibilisés aux contraintes urbanistiques du site et aux enjeux de protection du patrimoine. En effet, le cinéma Le Moderne et le bâtiment voisin figurent au recensement architectural cantonal avec une note *3* et l'îlot est inscrit dans un périmètre de sauvegarde A, le plus fort, à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS).

Un projet initial, sous forme de demande préalable, a été déposé en janvier 2020 pour les deux parcelles n° 5053 au boulevard de Grancy 54 (Le Milan) et n° 5054 de l'avenue William-Fraisse 2 (cinéma). Suite à l'analyse des services communaux, une importante réduction a été exigée.

Après un long travail entre les propriétaires et l'administration communale, la demande de permis de construire, déposée en juillet 2022, portait uniquement sur la parcelle du cinéma. Une transformation le bâtiment existant en conformité avec la protection du patrimoine et l'ajout d'une surélévation à l'architecture contemporaine sont prévus. L'affectation en immeuble mixte permettra de créer de l'activité au rez-de-chaussée dédié à un usage public ou parapublic (par exemple, APEMS), des logements sont prévus dans les étages et il n'y aura plus de salle de cinéma à cette adresse.

La Municipalité soutient ce projet qui respecte la substance historique du bâtiment et qui lui donnera une nouvelle vocation à quelques pas de la nouvelle gare CFF à venir.

Le projet est soumis à l'enquête publique du 28 février au 30 mars 2023.

La Municipalité estime ainsi que la pétition « Sauvons le restaurant Le Milan » est désormais sans objet et que les éléments de réponse ci-dessus peuvent être transmis à son comité de soutien.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter